

RÈGLEMENT DU CONCOURS D'ÉCRITURE 2026

L'association *Les Amis du Livre* du Village du Livre de Fontenoy-la-Joûte organise, pour la 28ème année consécutive son Concours d'écriture.

Ce dernier est annuel et financé par le Village du Livre de Fontenoy-la-Joûte en partenariat avec le Conseil Régional Grand Est, le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle, la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat ainsi que la Commune de Fontenoy-la-Joûte.

Thème : Et si c'était à refaire ?

Sujet :

Qui, à un moment de sa vie, n'a pas souhaité refaire quelque chose qui a été mal fait ou s'est avéré un faux pas, laissant un goût d'insatisfaction, d'amertume ou de déception conduisant alors au désir, souvent impossible, de refaire autrement ? Cette impression, ressentie par tout un chacun et très certainement à plusieurs reprises dans le cours de l'existence, ne s'applique pas nécessairement à une vie entière, mais peut concerner une tranche de vie, un court instant, un aspect permanent du quotidien, une rencontre, un voyage, un examen, une fête privée, un événement collectif, une décision quelconque...

Le propos ici ne consiste pas à entreprendre un débat à caractère philosophique, religieux ou spirituel sur la nature du destin, mais de balayer tous les repères connus afin d'envisager l'impossible dans la quête d'une plus grande harmonie, et d'aller saisir le merveilleux jusque dans l'irrationnel.

Sur le mode de votre choix : nouvelle, poésie, conte, fable, théâtre, vous puiserez au fond de vos rêves, la matière qui vous permet d'oser différemment, de transformer ce que l'on croyait inéluctable, de réaliser une perle à partir d'un grain de sable, ainsi que le suggère Macha Séry : « Chaque poème à lire ou à relire est un poème à refaire ».

Selon vos expériences littéraires, vous pourrez vous inspirer des poètes de toutes époques ainsi que des multiples variations traitées par la science-fiction : uchronie, mondes parallèles, voyage dans le temps...

L'interrogation « Et si c'était à refaire ? » ouvre dès lors un horizon spéculatif : elle invite à un voyage temporel, qu'il soit intime, lorsqu'il s'agit de revisiter ses propres choix, ou collectif, lorsqu'il questionne l'histoire partagée. Dans les deux cas, elle convoque l'imaginaire d'une alternative où l'on tente de mesurer ce qui aurait pu advenir si le fil des événements avait été infléchi. En ce sens, le registre onirique permet de recomposer avec la mémoire, offrant la possibilité de réactualiser l'imaginaire de l'autrefois pour agencer les faits passés selon ses propres désirs, peut-être dans l'espoir de corriger ou d'atténuer les blessures.

Nous attirons votre attention sur la valeur spécifique du préfixe « re- » dans le verbe refaire. Celui-ci invite à un art d'écrire sur l'oblique, c'est-à-dire qu'il faut parfois se décentrer afin de déconstruire le vécu et recréer des conditions favorables à une potentielle renaissance. Le préfixe ne suggère pas seulement la répétition mécanique ou la simple récurrence, mais offre la possibilité d'un réagencement du vécu, dans une nouvelle configuration de l'expérience.

Vous pourrez encore accompagner votre réflexion de ces quelques citations que nous estimons particulièrement éclairantes :

-Villiers de l'Isle-Adam, L'Ève future, 1886 : « On est responsable du mal qu'entraîne le bien que l'on n'a pas accompli. »

-Philip K. Dick, Ubik, 1966 : « Nous ne sommes allés nulle part. [...] Nous sommes là où nous avons toujours été. Mais pour une certaine raison [...] la réalité a reculé, elle a perdu son support, son assise, et elle a reflué vers des formes antérieures. »

-Ursula Le Guin, La main gauche de la nuit, 1969 : « On m'a appris lorsque j'étais petit, sur ma planète natale, que la Vérité est affaire d'imagination. »

-Gabriel Garcia Marquez, préambule de Vivre pour la raconter, 2002 : « La vie n'est pas celle qu'on a vécue, mais celle dont on se souvient et comment on s'en souvient pour la raconter. »

-Philippe Forest, Le Nouvel Amour, 2007 : « Il n'y a pas de dernier mot. Tant que la vie dure, tout peut recommencer. »

Bon voyage au seuil du souvenir !

Modalités de participation.

1. Ce concours gratuit est ouvert à tous, écrivains amateurs (non professionnels et non publiés) de France et d'ailleurs. Il faut distinguer 4 catégories :

- **Œuvres individuelles Jeunes** : enfants et adolescents de moins de 18 ans.
- **Œuvres individuelles Adultes.**
- **Œuvres collectives Jeunes** : Classes des écoles primaires, des collèges, des lycées et composition à plusieurs de moins de 18 ans.
- **Œuvres collectives Adultes** : clubs de lecture, composition à plusieurs adultes.

Si une œuvre collective est constituée de plusieurs textes distincts, tant par le fond que par la forme, le jury se réserve le droit de ne retenir que les textes les plus talentueux.

2. Le statut professionnel est éliminatoire. Être publié, même à caractère commercial, ne suppose pas nécessairement être professionnel. Le statut professionnel est effectif lorsqu'il fait l'objet d'une immatriculation avec numéro de SIRET à la Chambre de Commerce.
3. Les textes doivent être écrits en langue française, et un même texte ne peut être présenté plusieurs années de suite.
4. Le titre du texte ne doit pas reprendre celui du concours. En l'occurrence, votre texte ne peut avoir comme titre « Et si c'était à refaire ? ». Si un texte nous arrive avec un titre déjà présenté, il sera demandé un changement de titre.
5. Les textes seront éliminés dans les cas suivants :
 - hors-sujet
 - détection par un logiciel en ligne de plagiat ou de l'intelligence de l'IA
 - adaptation d'une œuvre cinématographique
 - reprise d'un fait divers
6. Le texte doit être certifié non traduit depuis une langue étrangère et n'ayant pas déjà fait l'objet d'une publication.
7. Les textes doivent avoir un maximum de 12 500 caractères (espaces compris), ponctuation et espaces comptant pour un signe. Avant l'envoi de votre texte, vérifiez sur un compteur de caractères en ligne.
8. Nous n'accepterons qu'un seul texte par candidat.
9. Le dossier doit comprendre :

- Une fiche d'inscription, soit « œuvre individuelle », soit « œuvre collective », suivant les modalités choisies. Cette fiche doit être complète et parfaitement lisible : un nom, une adresse, un mail ou un numéro de téléphone mal écrits peuvent avoir de fâcheuses conséquences pour le suivi de la correspondance avec le participant.
 - 6 exemplaires de l'œuvre au format papier, anonymes, paginés et assemblés d'une simple agrafe au coin supérieur gauche. Les participants résidant sur le continent africain ou en Ukraine sont dispensés d'envoyer leur texte au format papier et sera imprimé par nos soins. **NB Cette clause ne vaut que pour l'Afrique et l'Ukraine.**
 - Un exemplaire devra être envoyé sous format numérique « .doc » exploitable sur PC à l'adresse mail du village du livre : villagedulivre@gmail.com
10. Le secrétariat du Village du Livre accusera réception des textes et sera le garant de l'anonymat des copies. Les dossiers incomplets et/ou non-conformes aux modalités décrites ci-dessus pourront être écartés.

B. Calendrier.

1. Les dossiers complets doivent parvenir au Secrétariat du Village du Livre à l'adresse : Les Amis du Livre, 39 bis rue Division Leclerc, 54122 Fontenoy-la-Joûte » au plus tard **le vendredi 13 mars 2026.**
2. Les résultats seront annoncés par mail et la remise des prix aura lieu le dimanche 21 juin 2026 à partir de 10h à Fontenoy-la-Joûte et sera suivie d'un apéritif déjeunatoire.

C. Publication du recueil

1. Le Jury est composé de personnes indépendantes et bénévoles qui ne peuvent participer au concours.
2. Le Jury nomme tous les lauréats au terme de ses délibérations.
3. Pour toute publication ultérieure, les lauréats s'engagent à faire figurer la mention. « Publié pour la première fois par le Village du Livre de Fontenoy-la-Joûte. Texte primé lors du Concours d'Ecriture de l'année en question ».
4. Le Village du Livre édite à ses frais un ouvrage collectif qui rassemble les textes des lauréats. Il décide du tirage, du format et de la qualité de l'édition.
6. Comme récompense, chaque lauréat reçoit 5 exemplaires du recueil ainsi qu'un diplôme à son nom. Pour les envois par la poste, le quota est de 2 exemplaires. Pour les œuvres collectives, le quota est de 1'exemplaire par participant.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter, nous sommes à votre disposition.

Mlle Emmanuelle STOCK
et M. Bruno KLOTZ,
Co-Présidents du Jury

M. Michel GRISEY,
Président des Amis du Livre



TERRITOIRE
DE LUNÉVILLE
À BACCARAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Mairie de Fontenoy-la-Joûte